



Liège Science Park - 16, rue Bois St- Jean, B- 4102 Seraing - Belgique  
Tél. +32 4 361 7014 - Fax +32 4 361 7089 - VAT: BE0452.080.178 RPM Liège 186.341  
www.evs-global.com

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le Conseil d'Administration convoque MM. les actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), du **mardi 18 mai 2010, à 11 heures**, au siège de la société, 16, rue Bois St-Jean à B-4102 Seraing (Liège).

### Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire:

**1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion** du Conseil d'Administration combiné pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2009.

**2. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2009.

**3. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2009**, et affectation du résultat.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 et de l'affectation du bénéfice net de EUR 27.517 milliers de la manière suivante :*

- ***prélèvement** de EUR 6.321 milliers sur les réserves disponibles.*
- *distribution d'un **dividende brut de EUR 2,48 par action (soit un total de EUR 33.586 milliers)**, stable par rapport à l'an dernier, dont EUR 1,00 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 26 novembre 2009 par détachement du coupon n°9 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un **dividende brut final de EUR 1,48 (soit un total de EUR 20.025 milliers) par action** payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le **jeudi 27 mai 2010**, par détachement du **coupon n°10** (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le mardi 1 juin 2010;*
- *communication d'un projet d'acte d'adhésion (**plan de participation bénéficiaire**) à l'assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2009 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2009, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 30 (trente) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. (coupon n° 10 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. ayant été engagés au cours de*

*l'année 2009, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 15 (quinze) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon n° 10 attaché), au prorata de leur temps d'occupation; Ce plan concerne 200 personnes maximum;*

*Une copie du projet d'acte d'adhésion pourra être obtenue dans les délais prévus par la loi par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société: corpcom@evs.tv ou +32 (4) 361 7014.*

#### **4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.**

*Proposition de décision: décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.*

#### **5. Renouvellement du mandat de Commissaire**

*Proposition de décision: Renouvellement du mandat de BDO Réviseurs d'entreprises SCC (B-00023) Elsinore Building-Corporate Village, Avenue Da Vinci 9 - Box E.6. - 1935 Bruxelles - Zaventem, représenté par Félix FANK (F-01438), Réviseur d'Entreprise Belge, pour un mandat de 3 années pour des honoraires annuels forfaitaires de EUR 42.500 par an, montant non indexable et hors TVA.*

#### **6. Nominations et renouvellements de mandats d'administrateurs**

- *Constater que Cytindus S.A., représentée par Michel Delloye, et Pierre Rion ne demandent pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur*

*Propositions de décisions:*

- *Renouveler le mandat de Michel Counson en tant qu'administrateur, pour une période de 6 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016*
- *Renouveler le mandat de Pierre L'Hoest en tant qu'administrateur, pour une période de 6 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016*
- *Renouveler le mandat de Francis Bodson en tant qu'administrateur, pour une période d'une année, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011*
- *Renouveler le mandat de Laurent Minguet en tant qu'administrateur, pour une période d'une année, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011*
- *Nommer Accès Direct S.A. représentée par Pierre Rion, en tant qu'administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article*
- *Nommer Jean-Pierre Pironnet en tant qu'administrateur pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011*
- *Nommer Christian Raskin en tant qu'administrateur pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011, et*
- *Constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.*

#### **7. Rémunération du mandat d'administrateurs**

*Propositions de décisions:*

- *Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de EUR 4.000.*
- *Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).*
- *Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit ou Rémunérations) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).*

## **Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:**

(Cette assemblée ne pourra être tenue que si plus de 50% des actions sont représentées lors de cette assemblée. Dans le cas contraire, une nouvelle assemblée sera convoquée).

### **1. Capital autorisé (article 6 des statuts):**

#### Proposition de résolution:

- a) *Rapport spécial du Conseil d'Administration en application de l'article 604 du Code des Sociétés dans lequel il indique les circonstances spécifiques dans lesquelles il pourra utiliser le capital autorisé et les objectifs que, ce faisant, il poursuivra.*
- b) *Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'article 6, alinéa 8, des statuts, à savoir : Le conseil d'administration est expressément habilité à utiliser le capital autorisé dans les conditions énoncées à l'article 607 du Code des sociétés en cas d'offre après la réception de la communication faite par la Commission bancaire, financière et des assurances selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition concernant la société, pour autant que cette réception intervienne dans les trois ans de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire du dix huit mai deux mil dix (ou, le cas échéant si cette assemblée générale ne peut valablement statuer faute de quorum suffisant, le 7 juin 2010, date à laquelle cette assemblée sera convoquée à nouveau pour statuer valablement quel que ce soit le quorum, conformément à l'article 558 du Code des sociétés).*
- c) *Modification des statuts pour mise en concordance.*

### **2. Émission de warrants**

#### Proposition de résolutions:

- a) *Rapport de BDO, Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL, commissaire, et rapport spécial du conseil d'administration établis en application des articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés, exposant l'objet et la justification détaillée de la proposition d'émission de warrants avec suppression du droit de souscription préférentielle des actionnaires .*
- b) *Émission aux conditions déterminées ci-dessous de 250.000 warrants donnant à leurs titulaires le droit de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires de la Société.*
- c) *Suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des personnes désignées ci-dessous.*
- d) *Conditions d'émission des warrants :*

NOMBRE DE WARRANTS NOMINATIFS À ÉMETTRE : 250.000

SOUSCRIPTION : Les warrants sont souscrits lors de leur émission par la société anonyme EVS Broadcast Equipment. Cette dernière, par le biais de son Conseil d'Administration, doit impérativement les rétrocéder aux seuls bénéficiaires désignés ci-dessous.

BÉNÉFICIAIRES : les membres du personnel de EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales; mais aussi aux personnes suivantes qui sont administrateurs, prestataires de services réguliers ou autrement liées directement ou indirectement par contrat au groupe EVS : ACCES DIRECT S.A. ; BELINVEST SA ; Francis Bodson ; Michel Counson ; Jean Dumbruch ; DWESAM BVBA; FIDCHELL Sàrl; GALLOCAM SPRL; Jacques Galloy ; IDOINE SPRL; Pierre L'Hoest ; Laurent Minguet ; OB-Servers Ltd; P&P S.A.; Jean-Pierre Pironnet ; Christian Raskin ; SELIX SPRL; SGD Broadcast Media Ltd; SWART B.V.

PRIX DES WARRANTS : gratuits ou à titre onéreux dans des conditions à déterminer par le conseil d'administration.

PRIX D'EXERCICE DES WARRANTS : au moins la moyenne des trente derniers cours de bourse de clôture précédant l'offre.

PÉRIODE D'EXERCICE : les warrants ne peuvent être exercés exclusivement qu'à partir de la quatrième année civile suivant la date d'attribution, dans les limites de la charte de gouvernance d'entreprise.

TRANSFERT DES WARRANTS : incessibilité sauf en cas de succession.

JOUISSANCE : les actions nouvelles auront les mêmes droits que les actions existantes.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION : *Le conseil d'administration pourra déterminer les conditions d'octroi, de rétention et d'exercice des warrants, soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'octroi d'actions propres.*

e) *Modification des statuts en cas d'exercice des warrants effectivement attribués si cet exercice se traduit par l'émission de nouvelles actions (et non par l'octroi d'actions propres).*

f) *Pouvoirs à conférer à deux administrateurs conjointement aux fins de :*

- *préciser (et éventuellement faire constater par acte authentique) le nombre exact de warrants à émettre, le prix de souscription définitif des actions, les périodes de souscription, les modalités d'adaptation des droits des warrants en cas d'opérations sur le capital;*
- *faire constater authentiquement la réalisation des augmentations de capital successives et les modifications des statuts qui en résulteront;*
- *exécuter les résolutions à prendre sur les objets qui précèdent;*
- *aux fins ci-dessus conclure toutes conventions et, en général, faire le nécessaire.*

### **3. Suppression de l'article 32 des statuts**

#### Proposition de résolutions:

L'article 32 des statuts n'ayant plus aucune utilité, il est proposé de le supprimer.

-----

Ainsi que le précise l'article 21 des Statuts de la société, les actionnaires qui souhaitent assister à cette Assemblée Générale Mixte sont priés de déposer leurs actions et procurations éventuelles au plus tard cinq jours ouvrables avant l'Assemblée, soit le **mardi 11 mai 2010** auprès de la banque ING, Securities Department, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Tel : +32 2 738 2761 ou +32 2 738 8023), en précisant s'ils souhaitent participer à l'assemblée générale annuelle et/ou à l'assemblée générale extraordinaire. Les détenteurs d'actions conservées en banque sont tenus de déposer une attestation établie par un teneur de compte ou un organisme de liquidation agréé, dans le même délai et au même endroit que précisés ci-dessus, attestation confirmant l'indisponibilité jusqu'au 18 mai 2010 à 13h du nombre d'actions avec lequel l'actionnaire souhaite assister à chaque assemblée. Pour chaque assemblée, la banque remettra un récépissé de dépôt distinct que le propriétaire des actions ou son mandataire est tenu de présenter pour pouvoir accéder au lieu de la réunion. **Conformément à l'article 22 des statuts, les procurations qui ne seront pas signées par le bénéficiaire économique final ne seront pas acceptées. Les procurations signées par un dépositaire ou sous-dépositaire devront être accompagnées par une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire économique final et qui lui permettra d'exercer ses droits.**

*Le rapport annuel et la procuration sont disponibles sur le site [www.evs-global.com](http://www.evs-global.com). Ils peuvent également être obtenus en écrivant à EVS Broadcast Equipment S.A., Corporate Relations, Liege Science Park, rue Bois Saint-Jean 16, B-4102 Seraing ou par e-mail à [corpcom@evs.tv](mailto:corpcom@evs.tv).*

Dans le cas où l'assemblée générale extraordinaire ne pourrait valablement délibérer sur première convocation, faute d'un quorum représentant au moins la moitié du capital, une nouvelle assemblée générale extraordinaire serait convoquée et pourrait valablement délibérer, quelle que soit la part du capital représentée. Si une deuxième assemblée générale extraordinaire doit être convoquée, elle se tiendra le **lundi 7 juin 2010 à 11 heures**.

Le Conseil d'Administration  
Liège, le 8 avril 2010

**EVS A.G. MIXTE DU 18 MAI 2010**  
**PROCURATION ET BULLETIN DE VOTE**

A retourner par e-mail à : corpcom@evs.tv ou par fax au +32 4 361 7089.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Mixte de la société anonyme "S.A. EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint-Jean, 16, qui se tiendra le **mardi 18 mai 2010 à 11h**,

LE SOUSSIGNE : \* .....

Propriétaire, bénéficiaire économique et final de ..... actions de la société anonyme "S.A EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint Jean, 16, Belgique, déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

.....

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale Mixte de ladite société qui se tiendra comme mentionné ci-dessus avec l'ordre du jour repris en annexe à la présente procuration.

<b>Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire:</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
1. Rapport de gestion	N/A	N/A	N/A
2. Rapports du Commissaire	N/A	N/A	N/A
3. Approbation des comptes 2009 et affectation du résultat			
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire			
5. Renouvellement du mandat de commissaire			
6. Nomination d'administrateurs et renouvellements de mandats	N/A	N/A	N/A
- Michel Counson, 6 ans			
- Pierre L'Hoest, 6 ans			
- Francis Bodson, 1 an			
- Laurent Minguet, 1 an			
- Acces Direct S.A., repr. Pierre Rion, indépendant, 4 ans			
- Jean-Pierre Pironnet, 1 an			
- Christian Raskin, indépendant, 1 an			
7. Rémunération d'administrateurs			
<b>Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:</b>	N/A	N/A	N/A
1. Renouvellement de la clause de « capital autorisé »			
2. Émission de 250.000 nouveaux warrants			
3. Suppression de l'article 32 des statuts			

Le mandataire peut notamment prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

En cas de carence de quorum de présence et donc de report de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prendre part à la nouvelle assemblée ayant le même agenda, dans les limites de cette même procuration. Dans ce cas, je devrai redéposer mes titres auprès de ING pour une période de blocage de 5 jours ouvrables précédant l'assemblée.

Fait à .....

Le .....

La ou les signatures doivent être  
 Précédées des mots manuscrits  
 "Bon pour pouvoir"

*\* Les sociétés doivent mentionner les nom(s), prénom(s) et fonction(s) de la (des) personne(s) physique(s) qui la (les) représente(nt). Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent voter par courrier doivent aussi accomplir les formalités décrites dans la convocation*